



REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Route de Sur Les Crêts – Secteur Crêt de Vougron

Du 20 au 22 Mars 2023 inclus

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu l'autorisation de voirie du Conseil Départemental de haute Savoie N° 23-01177

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : **raccordement d'eaux pluviales – captage du Grand-Mas**

A R R E T E :

Article 1 : Du 20 au 22 Mars 2023 inclus, La circulation de tous les véhicules sera rendu impossible en journée. Une déviation par la voie communale dite « La Bleue » sera mise en œuvre.

Article 3 : La voie communale dite la « Bleue » sera accessible dans les deux sens de circulation sur la période de l'arrêt.

Article 3 : Le service technique de la commune de Féternes, sera tenu de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Service technique de la mairie de Féternes
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- Mme le Cheffe de Groupement du Chablais du S.D.I.S. 74

Féternes, le 17 mars 2023

Le Maire
Maxime JULLIARD

